



STÉPHANE BERGERON
Député de Verchères-Les Patriotes

Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Déportation des Acadiennes et Acadiens:

**«IL EST ÉMINEMMENT SOUHAITABLE QUE SA MAJESTÉ
FASSE LECTURE DU TEXTE DE LA PROCLAMATION»**

-STÉPHANE BERGERON

OTTAWA, le 12 février 2004 – Prenant de nouveau la parole à la Chambre des communes, le 11 février dernier, dans le cadre du débat sur la motion M-382, le député de Verchères-Les Patriotes, monsieur Stéphane Bergeron, a expliqué que, loin de vouloir relancer la controverse, comme certains l'ont mesquinement prétendu, il aurait plutôt souhaité que les choses aient été faites correctement, au moment où on a concocté la Proclamation royale dans le plus grand secret, de telle sorte d'éviter que la Chambre soit de nouveau saisie de cette motion. «C'est par un curieux effet de la mécanique réglementaire, que je suis placé dans la situation où je dois de nouveau amorcer le débat sur la motion M-382. Étant toujours inscrite au feuilleton des travaux de la Chambre, son sort ne relevait plus simplement de ma seule volonté, mais de celle de l'ensemble des membres de cette Chambre», a déclaré monsieur Bergeron.

Stéphane Bergeron reconnaît volontiers que la Proclamation royale de décembre dernier a radicalement changé la donne et que le contexte est aujourd'hui fort différent de celui qui prévalait au moment de la rédaction initiale de la motion M-382. «Dans la foulée des événements inattendus survenus au mois de décembre dernier, je me suis longuement interrogé sur le sort qui devait être réservé à la présente motion. Je me suis entretenu avec plusieurs personnes sur la question et je dois dire que les avis, encore une fois, étaient fort divergents», d'expliquer le député de Verchères-Les Patriotes à la Chambre des communes.

Cela dit, monsieur Bergeron rejette catégoriquement les accusations de mauvaise foi qui lui sont adressées: «Je ne vais certainement pas accepter de porter le blâme à la place des personnes qui, en voulant à tout prix me tenir à l'écart du processus de préparation de la Proclamation royale, ont bêtement omis de s'interroger sur ce qui allait advenir de la motion M-382, sur laquelle la Chambre n'avait pas encore statué. Ce que j'avais en tête était de retirer carrément la motion ou de la modifier de telle sorte que la Chambre endosse le geste posé par le gouvernement. Dans les deux cas, cependant, cela requiert le consentement unanime de l'ensemble des députés de la Chambre. C'est pourquoi il est impératif de discuter des différentes avenues qui s'offrent à nous et de s'entendre sur une marche à suivre. Or, mes collègues libéraux ont obstinément refusé de me rencontrer, forçant, par le fait même, la tenue du débat sur le libellé original de la motion. La ministre Bradshaw a même inopinément annulé, à la toute dernière minute, une rencontre prévue depuis au moins une semaine. Alors quand on parle de mauvaise foi...».

«Il faut croire, a-t-il poursuivi, qu'on a bien du mal à se défaire, du côté de mes collègues libéraux, de la malsaine culture de confrontation qu'affectionnait particulièrement l'ex-premier ministre Chrétien et dont le nouveau premier ministre semble vouloir s'éloigner, en favorisant une plus grande collaboration entre le gouvernement et l'opposition. Lors de son passage en Acadie, en août dernier, monsieur Martin s'était même montré plutôt favorable à ma démarche. Il est donc étonnant de voir mes collègues libéraux entretenir le même discours acrimonieux et étroitement partisan sur la question.»

Stéphane Bergeron dit cependant avoir apprécié le ton relativement posé du discours prononcé en Chambre par son collègue Robert Thibault, qui, selon lui, tranchait singulièrement avec le caractère acerbe des interventions que faisaient habituellement ses collègues libéraux, lorsqu'ils prenaient la parole sur cette question en Chambre. «J'interprète cela comme une porte laissée ouverte. Personne n'a avantage, en cette année du 400^e anniversaire de fondation de l'Acadie, qu'une motion, au libellé désormais quelque peu anachronique, soit défaite à la Chambre des communes. Aussi, j'ose espérer que nous saurons mettre de côté les réflexes partisans et faire en sorte, en pensant à l'intérêt supérieur du peuple acadien, d'en arriver à un consensus avant la mise aux voix de la motion. Peut-être pourrions-nous alors clore définitivement ce chapitre troublant de notre histoire collective», de poursuivre monsieur Bergeron.

Se prononçant sur le fond de la question, le député de Verchères-Les Patriotes a signalé que «le gouvernement canadien a bien saisi les limites du geste qu'il a posé, le 9 décembre dernier, dans sa Proclamation royale. Au moment même où il rendait publique la Proclamation royale, il annonçait qu'une invitation «informelle» avait été adressée à Sa Majesté pour qu'elle vienne en personne en faire lecture, en ce lieu hautement symbolique qu'est Grand-Pré pour le peuple acadien. Je crois sincèrement que cette Proclamation royale ne prendrait véritablement toute sa signification que par une lecture qui en serait faite par Sa Majesté elle-même. Le gouvernement canadien a même prévu cette éventualité dans le dispositif de la Proclamation. En reprenant le libellé du dispositif de la Proclamation, on constate en effet que cet événement historique pourrait avoir lieu le 5 septembre prochain, dans le cadre des festivités entourant la célébration du 400^e anniversaire de fondation de l'Acadie, ou encore le 28 juillet 2005, à l'occasion de la première Journée de commémoration du Grand Dérangement».

«Une telle lecture de la Proclamation par Sa Majesté aurait pour effet, pour paraphraser le président de la Société nationale de l'Acadie, de «couronner» les démarches entreprises, afin que soient officiellement reconnus les préjudices causés au peuple acadien lors du Grand Dérangement. Selon moi, la Chambre des communes doit donc accueillir favorablement la Proclamation royale du 9 décembre dernier et inviter formellement Sa Majesté à venir en faire lecture au Canada, préférablement en Acadie, en un lieu et à un moment qui resteront à déterminer par Buckingham Palace, le gouvernement canadien et la Société Nationale de l'Acadie. Nous pourrions dès lors mettre un terme définitif au volet parlementaire de cette saga, dont les effets, il faut bien le reconnaître, se sont déjà révélés très positifs», a conclu monsieur Bergeron.

- 30 -

Renseignements: Mireille Beaudin, attachée de recherche
Bureau du député Stéphane Bergeron
Téléphone: (613) 996-2999